

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-8-4

Séance du vendredi 2 juillet 2010

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E252) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE ANNEE 2010 (TROISIEME LISTE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des Actions Educatives en 2010,
- VU la délibération n° CG-2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la troisième liste du programme 2010 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 9 231 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21, code programme 2592 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 2 JUILLET 2010

Investissements Scolaires du 1er degré
PROGRAMME 2010 (3^{EME} LISTE)

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
ISP03913	ILLZACH Remplacement des menuiseries extérieures à l'école élémentaire Victor Hugo	34 945,00	13%	4 543,00
ISP03854	ILLZACH Rénovation de la cour arrière à l'école élémentaire Lamartine	36 061,00	13%	4 688,00
			Total	9 231,00